

SA 4 M MEREU BTP

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance

au capital de 6 000 000 de Francs

Siège social : 14, rue Roumanille

LE PONTET (VAUCLUSE)

R.C.S. AVIGNON B 301.187.431

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit

Et le trente juin

A dix huit heures trente

Les actionnaires de la société 4 M MEREU B.T.P. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean MEREU, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Robert MEREU et Monsieur René MEREU, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Maurice MEREU est désigné comme ~~secrétaire~~ *scrutateur*
Nadame Suzanne Bruneau - Aveno. et nommée secrétaire.
Monsieur Jacques LEMAIRE, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué
s'est fait excuser -

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions sur les 800 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 DECEMBRE 1997,
- le rapport de gestion établi par le Directoire et les observations du Conseil de Surveillance
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport établi par le Directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 1997
- Lecture du rapport du Conseil de Surveillance
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997 ; quitus aux Membres du Directoire
- Approbation des charges non déductibles
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966 et approbation desdites conventions
- Renouvellement des membres du Conseil de surveillance et élection de leur Président
- Ratification d'un bail commercial entre la SA 4 M MEREU B.T.P. et la SARL FERROSO
- Acceptation de la démission de Monsieur Jacques LEMAIRE, Commissaire aux Comptes Titulaire
- Nomination de Monsieur César GALLO, Commissaire aux Comptes Suppléant, en tant que Commissaire aux Comptes Titulaire
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes Suppléant (Mr BAUDOIN Jean-Marie)
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- Questions diverses

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée des rapports établis par le Directoire et le Conseil de Surveillance puis du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

.....
.....
.....

DEUXIEME RESOLUTION

.....
.....
.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de renouveler dans leurs fonctions de membres du Conseil de Surveillance pour une durée de six ans allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2004 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Il s'agit de Monsieur Jean MEREU, Madame Fernande BIANCONE épouse Jean MEREU et Madame Danièle MEREU épouse Robert MEREU.

Cette résolution est adoptée par les actionnaires ayant droit de vote les personnes concernées s'étant abstenu de voter conformément à la loi.

QUATRIEME RESOLUTION

.....
.....
.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale au vu de la démission de Monsieur Jacques LEMAIRE de ses fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire, accepte celle-ci, le remercie des soins attentifs qu'il a prodigués à l'entreprise depuis sa nomination et lui souhaite une retraite heureuse.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité des votants*

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur César GALLO, Commissaire aux Comptes suppléant, demeurant Avenue de la 2^{ème} D.B. 30133 LES ANGLES, en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, en remplacement de Monsieur Jacques LEMAIRE, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clôturé le 31 décembre 2001.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité des votants*

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Jean-Marie BAUDOUIN, né le 18 Janvier 1953 à L'ISLE SUR SORGUE (Vaucluse) demeurant Avenue de la 2^{ème} D.B. 30133 LES ANGLES, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant en remplacement de Monsieur César GALLO qui est devenu Commissaire aux Comptes Titulaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clôturé le 31 Décembre 2001.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité des votants*

HUITIEME RESOLUTION

.....
.....
.....

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit et notamment tout ce qui concerne les cinquième, sixième et septième résolutions sur la démission de Monsieur Jacques LEMAIRE et sur les nominations des Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant, *et sur la troisième résolution concernant le renouvellement des membres du conseil de surveillance.*
Cette résolution est *adoptée à l'unanimité des votants.*

CLOTURE

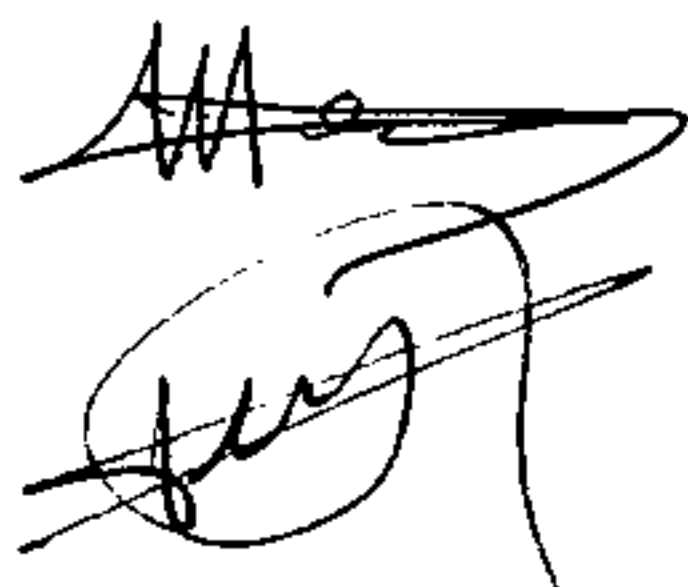
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Mr Jean MEREU



Les Scrutateurs
Mr Robert MEREU
Mr René MEREU



Le Secrétaire
Mr Maurice MEREU



SA 4 M MEREU BTP

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance

au capital de 6 000 000 de Francs

Siège social : 14, rue Roumanille

LE PONTET (VAUCLUSE)

R.C.S. AVIGNON B 301.187.431

DELIBERATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
EN DATE DU 30 JUIN 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui vient de se terminer et le trente juin 1998 à dix neuf heures quarante

Au siège social

Les Membres du Conseil de Surveillance de la Société 4 M MEREU BTP, société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance au capital de 6.000.000 Francs, dont le siège social est sis à LE PONTET (Vaucluse) 14, rue Roumanille, se sont réunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de leur Président
- Renouvellement des membres du Directoire - Election du Président
- Pouvoirs pour formalités

Sont présents et ont émargé le Registre de Présence

- Monsieur Jean MEREU
- Madame Fernande BIANCONE épouse MEREU
- Madame Danièle MEREU née AURAN

La séance est présidée par Monsieur Jean MEREU, doyen d'âge

Le Président constate que le Conseil de Surveillance peut valablement délibérer, la totalité des membres qui viennent d'être réélus par l'Assemblée Générale est présente.

Madame Danièle AURAN épouse Robert MEREU demande la parole et propose Monsieur Jean MEREU en tant que Président du Conseil de Surveillance

Madame Danièle AURAN épouse MEREU propose que les membres du Directoire soient renouvelés dans leurs fonctions pour une durée de six ans soit jusqu'à l'assemblée générale devant intervenir en 2004 après l'approbation des comptes de l'exercice 2003.

Après échange de vues et discussion, il est passé au vote des résolutions suivantes :

Sm
FM

PREMIERE RESOLUTION

Les membres du Conseil de Surveillance élisent en tant que Président du Conseil de Surveillance, Monsieur Jean MEREU, né le 19 février 1933 à Avignon demeurant 21 rue Louis Pouzol 84130 LE PONTET.

Cette résolution est adoptée à la majorité,
Monsieur Jean MEREU s'étant abstenu de voter conformément à la loi.

DEUXIEME RESOLUTION

Les membres du Conseil de Surveillance renouvellent dans leurs fonctions et pour une durée de six exercices allant jusqu'à l'assemblée générale devant intervenir en 2004 après l'approbation des comptes de l'exercice 2003, les membres du Directoire dont les noms suivent :

- Mr Robert MEREU, né le 18 Mars 1941 à LE PONTET , demeurant 30 rue Charloun Rieu 84130 LE PONTET
- Mr Maurice MEREU, né le 25 décembre 1944 à LE PONTET, demeurant Chemin des Agassins 84130 LE PONTET
- Mr René MEREU, né le 28 mai 1950 à LE PONTET, demeurant Quartier des Hautures, Chemin de Bretagne 84320 ENTRAIGUES

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil de Surveillance.

TROISIEME RESOLUTION

Les membres du Conseil de Surveillance élisent Monsieur Robert MEREU né le 18 Mars 1941 à LE PONTET demeurant 30 rue Charloun Rieu 84130 LE PONTET en tant que Président du Directoire pour la durée de ses fonctions de membre du Directoire.

Il bénéficiera des mêmes pouvoirs que ceux qui lui ont été conférés le 26 février 1998.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil de Surveillance

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil de Surveillance

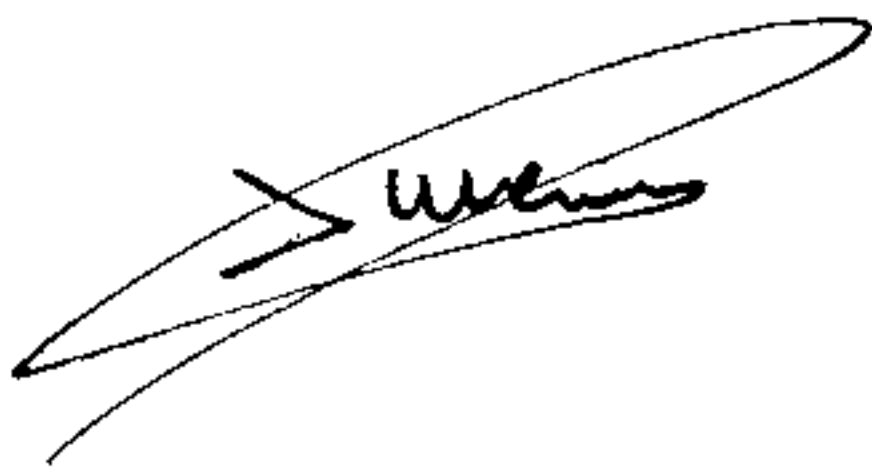
FM

CLOTURE

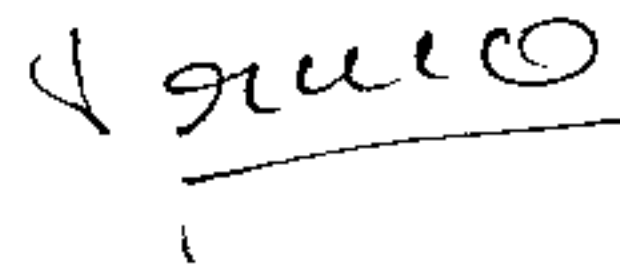
Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à vingt heures vingt cinq

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un Conseiller.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more detailed signature.

Un Conseiller

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'S' followed by the letters 'guico' and a horizontal line underneath.